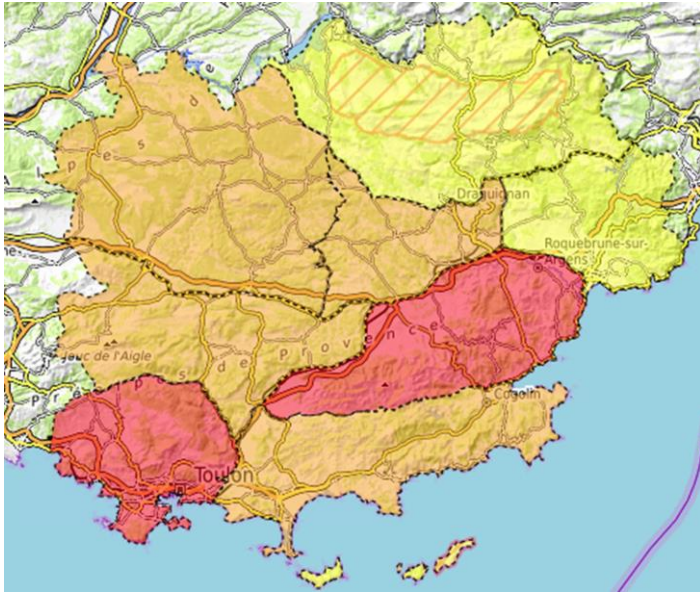


PREVENTION DES RISQUES



Accès aux massifs déconseillé :

- *Interdiction de fumer*
- *Interdiction d'allumer un feu*
- *Interdiction de jeter des objets en ignition*
- *Camping sauvage interdit*
- *Dépôt d'ordures interdit*
- *Ramassage de plantes et animaux interdit*
- *Circulation interdite sur les voies marquées d'un panneau B0*

Accès déconseillé et travaux pouvant être à l'origine d'un départ de feu interdits, sauf travaux agricoles, sylvicoles ou présentant un caractère d'intérêt général de 5h à 13h avec dispositif d'extinction (groupe motopompe avec réserve d'eau de 400L)

Tableau des risques

Feux de forêt (Massif n°4)	SEVERE
Météo	NEANT
Sècheresse	NEANT

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision



Je me mets à l'abri dans une habitation

